

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

**Lundi 2 septembre 2024 à 20H30
Salle des conseils en mairie**

- Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024
- Agenda de M. Le Maire et de M. MUHAMMAD, Conseiller Départemental

• COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Présentation des discussions et orientations retenues

• COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS

Présentation des discussions et orientations retenues

Délibérations :

1. Ecole Sacré Cœur – Subvention Classe de découverte 2023

• COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Présentation des discussions et orientations retenues

Délibérations :

2. Salles communales – Principes d'utilisation, règlements et tarifications pour les associations communales
3. Association Récréa'Lion - Convention de mise à disposition de personnel

• COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

Présentation des discussions et orientations retenues

Délibérations :

4. Convention de mise à disposition d'encarts publicitaires sur minibus
5. Bilan Triennal de l'Artificialisation

• COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

Présentation des discussions et orientations retenues

Délibérations :

6. Convention de Coordination Police-Gendarmerie
7. Transfert de la compétence « Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable »
8. Etude d'amélioration des systèmes de production de chaleur – groupe scolaire Edmond Girard
9. Restauration de l'orgue de l'église – plan de financement et lancement du projet de mecenat

• COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

Présentation des discussions et orientations retenues

Délibérations :

10. Réseaux des bibliothèques – modification des conventions de gestion
11. Subventions aux associations ayant participé aux festivités communales dans le cadre du relais de la flamme olympique

• COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

Présentation des discussions et orientations retenues

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES